

Note d'Enrique Baron sur l'attitude du Parti socialiste espagnol par rapport à l'adhésion de l'Espagne à l'OTAN (18 février 1986)

Légende: Le 18 février 1986, Paolo M. Falcone, secrétaire général du groupe socialiste au Parlement européen, présente aux membres de son groupe une note rédigée par Enrique Barón, Chef de la Délégation espagnole, sur la stratégie du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) en matière de politique étrangère au cours de la transition démocratique, faisant une référence toute particulière à l'OTAN.

Source: Historical Archives of the European Union, Florence. Documents officiels du Groupe socialiste au Parlement européen, GSPE-212 02/01/1986 - 31/12/1986.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_d_enrique_baron_sur_l_attitude_du_parti_socialiste_espagnol_par_rapport_a_l_adhesion_de_l_espagne_a_l_otan_18_fevrier_1986-fr-5fdf1b42-8890-4ff0-82c7-471e84a1be1c.html

Date de dernière mise à jour: 06/02/2014

Parlamento Europeo
Gruppo socialista

Europees Parlement
Socialistische Fractie
Europa Parlamentet
Den socialistiske gruppe



Parlement Européen
Groupe socialiste

European Parliament
Socialist Group

Europäisches Parlament
Sozialistische Fraktion

Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο
Σοσιαλιστική Ομάδα

le Secrétariat
IL/LW

Strasbourg, le 18 février 1986
PE/GS/76/86

NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES DU GROUPE SOCIALISTE

Camarade,

Comme le chef de la délégation espagnole, Enrique Barón, en a exprimé le souhait, je vous transmets une note sur l'attitude du P.S.O.E. à l'égard de l'appartenance de l'Espagne à l'OTAN et sur le prochain référendum.

Fraternellement,

Paolo M. FALCONE

.../...

Le P.S.O.E. et l'O.T.A.N.I. LA TRANSITION DEMOCRATIQUELes espagnols face aux problèmes de la sécurité internationale

Pendant l'époque franquiste, l'isolement de notre pays a eu une double conséquence :

- le repli sur soi et un désintérêt pour tout ce qui se passait au-delà des frontières ;
- corrélativement, les autorités considéraient comme domaine réservé les thèmes touchant à la défense ; ceux-ci étaient tenus secrets quelle que fut leur importance.

Pendant la transition démocratique, les partis ont centré leur intérêt sur la politique intérieure et la consolidation de la démocratie. Le principe du consensus s'est généralisé pour les grandes questions (constitution, intégration au Conseil de l'Europe, candidature à l'adhésion à la CEE).

En février 1981, Leopoldo Calvo Sotelo a brisé ce consensus en exprimant sa volonté d'intégrer l'Espagne à l'OTAN pour des raisons touchant à la politique de son parti. Le processus d'adhésion, rapide, n'a pas tenu compte de l'état d'avancement des négociations avec la CEE, ni de l'absence d'un projet relatif aux négociations sur Gibraltar.

Cette décision, aux yeux des différents partis, mettait un terme au consensus.

Quant au pays, il n'a été informé, ni des motifs, ni de la nécessité de cette décision, ni du rôle de l'Alliance atlantique, lequel était ignoré de la population.

II. Le P.S.O.E. et l'ALLIANCE ATLANTIQUE

A) Position du parti face à l'entrée dans l'Alliance atlantique

Le parti a élaboré une stratégie de dissuasion pour convaincre le gouvernement de la nécessité de reporter cette décision inopportune et qui ne tenait pas compte, dans son ensemble, des intérêts nationaux.

En septembre 1981, le PSOE a lancé une campagne dirigée non contre l'OTAN mais contre l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN.

De l'avis du parti, il s'agissait de prendre en considération trois points essentiels :

1. L'adhésion n'était pas une priorité pour l'Espagne. Les discussions sur cette question brisaient le consensus.
2. En politique étrangère, c'est l'adhésion à la CEE qui était prioritaire.
3. Il n'y avait pas eu de débat national sur la politique de défense et il n'existait aucun projet politique global en matière de sécurité.

Après son entrée dans l'OTAN, le 30 mai 1982, le gouvernement UCD a introduit l'Espagne dans de nombreux organes et comités de cette organisation et engagé des négociations sur l'adhésion du pays à la structure militaire. La situation s'était sensiblement modifiée dans l'intervalle : nous étions parvenus à un compromis avec 15 pays de notre région, dont la plupart étaient membres de la CEE.

Pour les dirigeants du parti, un abandon de l'OTAN aurait compromis notre projet global de participation à l'Europe car il aurait été considéré comme un geste individualiste. D'autre part, cet abandon, le premier dans les annales de l'OTAN, modifierait l'équilibre et affaiblirait la politique de l'OTAN à un moment de tension, favorisant ainsi le bloc de l'Est.

Aussi le PSOE a-t-il, dans son programme, pris un double engagement :

- bloquer les négociations pour l'intégration de l'Espagne dans la structure militaire, et
- convoquer un référendum.

Le programme ne se prononçait pas pour le retrait de l'Espagne de l'OTAN.

Le premier engagement a été réalisé lors du premier Conseil de ministres.

B) Projet global de politique extérieure

- Entrée dans la CEE
- Règlement du contentieux de Gibraltar, y compris la question de la souveraineté (déclaration du 24 novembre 1984).
- Accords en matière de coopération anti-terroriste
- Dialogue Est-Ouest : CSCE Madrid, 1983.
- Manifeste en matière de paix et de sécurité, déclaration du président au Congrès, le 24.10.84

Ce projet est le fruit d'une réflexion et d'une expérience gouvernementales qui nous ont amenés à modifier certaines des conclusions tirées à l'époque de l'adhésion :

- appartenir à l'OTAN ne diminue ni notre souveraineté, ni notre capacité de décision. Au contraire, la défense de la paix et de la sécurité internationales est plus efficace dès lors que nous pouvons, dans une assemblée, dialoguer et défendre nos intérêts.

- Nos relations avec les pays tiers n'ont pas été affectées.

- Il n'est pas exact de prétendre que notre entrée ait modifié l'équilibre qui s'était instauré. Nous étions intégrés au système de sécurité internationale du fait de l'accord bilatéral souscrit avec les Etats-Unis et l'adhésion à l'OTAN ne modifiait pas fondamentalement cette situation de fait.

Un retrait modifierait au contraire l'équilibre préalablement établi.

C) Politique de paix, de sécurité et de consensus parlementaire

Cette note étant trop succincte pour que nous puissions décrire dans les détails la politique de paix et de sécurité poursuivie par l'actuel gouvernement socialiste, nous nous bornerons à énoncer les points d'accord entre les groupes représentés au Parlement (résolution du Congrès du 17.12.85).

- Maintien de l'Espagne au sein de l'OTAN.
- Allègement des forces américaines stationnées sur notre territoire et des installations logistiques.
- Absence de nucléarisation du territoire espagnol.
- Adhésion de l'Espagne à l'Union de l'Europe occidentale.
- Règlement définitif du problème de Gibraltar et son intégration à la souveraineté espagnole.

D) La consultation du peuple espagnol

Comme suite aux considérations qui précèdent, le gouvernement soumettra à référendum, le 12.3.86, la décision politique suivante :

ACCORD DU GOUVERNEMENT

(Texte intégral de la décision politique,
objet de la consultation).

"Le gouvernement estime opportun, dans l'intérêt national, que l'Espagne demeure au sein de l'Alliance atlantique et est convenu des modalités suivantes de ce maintien :

1. La participation de l'Espagne à l'Alliance atlantique n'inclura pas son incorporation dans la structure militaire intégrée.
2. L'interdiction d'installer, de stocker ou d'introduire des armes nucléaires sur le territoire espagnol sera maintenue.
3. La présence militaire des Etats-Unis en Espagne " sera progressivement réduite".

Article 2

En vertu de cette décision, le corps électoral convoqué aura à répondre à la question suivante :

"Considérez-vous qu'il soit opportun pour l'Espagne de rester membre de l'Alliance atlantique selon les modalités fixées par le gouvernement ?"

Enrique BARON

PE/GS/76/86